

ÉPREUVE ÉCRITE

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

EXAMEN DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES TECHNIQUES 2016

Division des Professions de Santé et des Professions sociales
Section de la formation de l'éducateur

BRANCHE : Législation
et Déontologie

DATE : 23/05/2016

DURÉE : 2 heures

1. Texte sur l'intérêt de l'enfant - Enumérez les différents éléments dont les juges doivent tenir compte pour interpréter l'intérêt de l'enfant. (4 points)
2. Retracez l'évolution des années obligatoires de scolarité depuis 1912. (6 points)
3. Trouvez et expliquez 5 éléments à comparer entre le mariage et le partenariat (similitudes et/ou différences). (5 points)
4. Enumérez les mentions figurant sur l'acte de naissance. (6 points)
5. Énoncez les différents cas de figure pouvant mettre fin au contrat d'apprentissage. (6 points)
6. Enumérez les deux systèmes possibles pour déterminer quand un enfant a le discernement nécessaire. (5 points)
7. Décrivez le double but de l'autorité parentale. (8 points)

8. Dans la liste suivante, indiquez la forme de mauvais traitement. (6 points)
- a. Un homme se déshabille de manière ostentatoire sur le trottoir devant des enfants.
 - b. L'enfant est présent chaque fois que son beau-père frappe sa mère.
 - c. Des voisins entendent tous les jours que des parents crient avec leurs enfants et entendent pleurer, voire gémir ceux-ci par après. Cependant, ils n'entreprennent rien.
 - d. La chambre à coucher d'un enfant n'a pas été nettoyée depuis quelques mois ; il vit dans la poussière, le désordre et les toiles d'araignées.
 - e. Chaque fois que la petite fille fait pipi dans sa culotte, ses parents crient avec elle et la traitent de bébé.
 - f. Un enfant a été placé sous le régime de l'assistance éducative et ses parents ne lui permettent pas de profiter de cette assistance.
9. Les Fadep répondent à des demandes particulières. Indiquez celles-ci et illustrez par un exemple. (6 points)
10. Dans le cadre des mesures qui peuvent être prises à l'égard des mineurs ayant enfreint à la loi pénale, la réadaptation et la réinsertion passent entre autres par des congés de courte et de longue durée. Expliquez les modalités régissant ces deux types de congés. (8 points)